

SCHÉMA de L'AUTONOMIE

2022 2026



Le Conseil départemental de la Haute-Vienne regroupe des élus et des professionnels qui travaillent ensemble pour améliorer la vie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.



Le Conseil départemental de la Haute-Vienne a fait un document sur l'autonomie pour mieux accompagner :

- les personnes en situation de handicap
- les personnes âgées
- les aidants

Le document s'appelle :

- Schéma de l'autonomie 2022 – 2026

Le document est résumé ici en Facile A Lire et à Comprendre



Le Schéma de l'autonomie est fait avec des acteurs de la Haute-Vienne.

Il a été fait avec beaucoup de personnes :

- des professionnels qui accompagnent des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap ou des aidants
- des professionnels du Conseil départemental.
- des élus : par exemple les maires et les élus du département
- des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, leurs aidants et les professionnels qui les aident



Le document propose des actions sur les sujets en lien avec les personnes âgées et le handicap.

Par exemple : la vie à domicile, le sport, la culture, les transports, ...

Le Conseil départemental a aussi fait le document avec les partenaires qui accompagnent les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap ou les aidants :

- l'Agence Régionale de Santé : l'agence qui organise les acteurs de la santé dans la région
- d'autres acteurs institutionnels qui s'occupent de la santé ou de l'autonomie, comme l'Assurance maladie
- des associations et entreprises
- et beaucoup d'autres personnes concernées



Le document a été écrit en 1 an.

Le document est valable pour 5 ans.

Il commence en 2022 et s'arrête en 2026.



A quoi sert le schéma de l'autonomie ?

- le Conseil départemental veut aider les personnes âgées et les personnes en situation de handicap à faire leurs propres choix.
- le Conseil départemental veut aussi créer une société plus adaptée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.
- le Conseil départemental veut enfin proposer toutes les aides pour que les personnes âgées et les personnes en situation de handicap vivent mieux.



Comment est fait le schéma de l'autonomie ?

- le Conseil départemental travaille pour connaître les besoins dans le département pour mieux aider les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants,
- les besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap sont indiqués dans le document.
- les besoins sont indiqués avec des données et avec des explications des partenaires. Les partenaires sont les personnes qui ont aidé le Conseil départemental à écrire ce document, comme l'Agence Régionale de Santé ou les élus des communes de Haute-Vienne.



De quoi ont besoin les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ?

- les habitants de la Haute-Vienne sont de plus en plus âgés
- les personnes âgées en Haute-Vienne habitent le plus souvent à Limoges et autour de Limoges
- le Conseil départemental va accompagner plus de personnes âgées dans les années qui arrivent
- les personnes n'ont plus les mêmes attentes qu'avant. Elles veulent plus souvent vivre dans leur maison et moins souvent dans un établissement
- certaines personnes en situation de handicap ont du mal à se faire accompagner par des structures du département.
- les établissements et les services qui accompagnent les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap ont du mal à trouver des personnes pour travailler, comme les éducateurs spécialisés, les aides-soignantes ou les infirmières



Comment le document répond aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ?

Le Conseil départemental propose des actions pour répondre aux besoins indiqués dans le document.

Les actions ont été travaillées avec les partenaires du Conseil départemental et ont été présentées aux représentants des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Le Conseil départemental met en place les actions autour de 5 axes, c'est-à-dire 5 priorités pour mieux aider les personnes âgées et les personnes en situation de handicap :

Axe 1 : Prévenir la perte d'autonomie et soutenir le maintien à domicile

Cela signifie que chacun doit pouvoir vivre chez lui tant qu'il le veut et qu'il faut faire de la prévention pour que ce soit possible.

La prévention c'est donner des solutions aux personnes pour qu'elles restent autonomes plus longtemps.



Axe 2 : Développer et équilibrer l'offre sur le territoire pour mieux répondre aux besoins d'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap

Cela signifie que chaque personne âgée ou personne en situation de handicap du département doit pouvoir habiter où elle le souhaite et avoir accès aux aides dont elle a besoin



Axe 3 : Mieux former et outiller les professionnels du territoire

Cela signifie que les personnes qui accompagnent les personnes âgées et les personnes en situation de handicap doivent avoir ce dont elles ont besoin pour bien faire leur travail



Axe 4 : Accompagner les transitions et prévenir les risques de rupture dans les parcours de vie

Cela signifie que les personnes âgées ou en situation de handicap doivent avoir les aides dont elles ont besoin tout au long de leur vie



Axe 5 : Favoriser l'inclusion dans la cité des publics âgés ou en situation de handicap

Cela signifie que les personnes âgées ou en situation de handicap doivent pouvoir accéder aux bâtiments, au sport, à la culture, à l'école, au travail comme tout le monde



Les axes sont composés d'actions. Chaque action permet de mieux aider les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Comment les actions seront-elles faites ?

Les actions du schéma de l'autonomie seront faites pour 5 ans.

Elles commenceront en 2022 et termineront en 2026.

Chaque année il y'aura un suivi des actions fait par le Département.

C'est-à-dire que le Conseil départemental regardera comment avance chaque action.

A la fin des 5 ans, en 2026, il y'aura un bilan de chaque action.

En 2026, de nouvelles actions seront faites pour aider les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

